



Clamart, le 13 février 2026

Groupe Local de Clamart

Courrier adressé à :

OK Clamart

Clamart Ensemble

Clamart à Gauche

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Collectif Citoyens Fraternels des Hauts-de-Seine, une douzaine d'associations de solidarité clamartaises, sensibles aux situations des personnes en difficulté se sont réunies. Leurs actions concernent l'aide alimentaire, la vigilance auprès des personnes seules, l'aide au logement, l'accès aux droits pour les familles et pour les personnes étrangères, demandeuses d'asile ou non, les maraudes pour les personnes sans abri, et plus largement, toutes les formes de soutien, financier ou non, aux personnes dans la détresse. Ces associations constatent dans leurs actions quotidiennes qu'il existe, dans notre ville, un nombre important de personnes qui vivent des situations de précarité et qui rencontrent des difficultés de toutes sortes.

Sur la base de leur expérience commune, les associations constituant ce collectif ont décidé de choisir trois exemples parmi tous les sujets liés à la solidarité fréquemment abordés dans la ville. Ce collectif a souhaité s'adresser à toutes les listes des candidats se présentant à la mairie de Clamart et au territoire Vallée Sud Grand Paris en mettant en avant trois propositions qui lui semblent importantes.

1/ Page d'information "solidarité" dans le journal municipal

Pour assurer une visibilité et une lisibilité plus immédiate des actions des services municipaux, para-municipaux et associatifs, il serait souhaitable qu'il y ait, chaque mois dans le journal municipal, un espace réservé à une rubrique solidarité. Ainsi cette page (ou une demi-page, selon le constat de la quantité des informations à fournir) serait facilement consultable par des demandeurs cherchant un service aussi bien que par des membres d'associations qui ne connaissent pas forcément par cœur toutes les prestations fournies par tous les services existants.

Cette page viendrait en supplément du Soliguide qui, disponible sur Internet, n'est malheureusement pas du tout à jour en ce qui concerne Clamart.

Pouvez-vous vous engager à réaliser avec notre participation la structure et la pérennité d'une telle page régulière ?

2/ Repas pour les enfants des familles les plus démunies

Dans toutes les villes, et Clamart ne fait pas exception, des modalités sont prévues pour assurer des repas à tarif modéré (ou très modéré) aux enfants des familles aux revenus les plus faibles. Les centres de loisirs restent ouverts toutes les vacances scolaires (avec un roulement suivant les écoles bien sûr). Cependant, les **collégiens** ne peuvent pas être pris correctement en charge : les départements (le 92, comme les autres) qui gèrent les collèges ne pratiquent pas d'ouverture de leurs cantines pendant les vacances. Les collégiens ne peuvent donc pas trouver un repas complet à midi en particulier pendant le mois d'août, sachant que pendant le mois d'août, les Restaurants du Cœur sont fermés.

Il nous semble que le nombre de ces cas est sans doute faible mais, pour ces familles là, l'obstacle est insurmontable.

Pouvez-vous vous engager à réfléchir avec nous à la mise en œuvre rapide d'un dispositif qui permettrait cette prise en charge ?

3/ Marchabilité de la ville

Le mot "marchabilité" est un néologisme, mais il met bien en lumière les obstacles multiformes que rencontrent les piétons pour se déplacer en ville. Ces problèmes concernent toutes les catégories de population, par définition, puisque les automobilistes et les cyclistes sont eux aussi, à un moment de la journée, des piétons. Cependant, cela concerne particulièrement les personnes âgées, les personnes qui ont des difficultés à marcher à cause d'un handicap temporaire ou permanent, les parents d'enfants qui utilisent des poussettes ou qui surveillent des enfants qui ne marchent pas bien, les personnes qui font leurs courses avec un chariot, et encore d'autres... Au total, tout le monde est concerné un jour ou l'autre. Devant ce nombre, on constate que trop souvent les travaux ne sont pas balisés correctement et surtout qu'aucun itinéraire sécurisé n'est proposé. Par sécurisé, nous ne parlons pas de la sécurité vis-à-vis des voitures, mais de la continuité d'un trajet accessible à des fauteuils roulants, poussettes et chariots de course, personnes de tous âges en situation de handicap, ce qui n'est pas la même chose.

Pouvez-vous vous engager à réaliser une concertation cadre sur les travaux de trottoirs en général et à soumettre au collectif d'associations signataire, chaque projet de dégradation de la voirie afin que les associations puissent évaluer l'adaptation du trajet alternatif proposé ?

Nous pensons important, pour la vitalité du débat démocratique, que vous vous positionniez sur ces questions. Nous attendons une réponse écrite de votre part à l'adresse :

citoyensfrat@gmail.com

. Le collectif la publiera sur le site internet du « Collectif Citoyens Fraternel 92 »

(<https://www.citoyensfraternels.org/>) ainsi que sur les réseaux sociaux pour mettre en avant les engagements de chacun.

Nous souhaitons vous rencontrer selon vos disponibilités pour approfondir les sujets évoqués.

Nous vous remercions de votre engagement, et vous prions d'agréer Madame, Monsieur l'expression de notre considération.

Pour le Collectif Citoyens Fraternel